

# Analyse des lectures d'ailes d'anatidés dans le département de Saône et Loire

## Bilan synthétique

## Saison 2016/2017



Partage et vie  
des territoires



Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Saône-et-Loire



Fédération Nationale des Chasseurs



Réalisation FDC 71 /E. BUISSON septembre 2017  
Crédit photo. E. BUISSON/FNC

## **I Contexte de l'étude :**

Une convention a été passée entre l'ISNEA, l'ANCGE et la FNC pour établir une meilleure connaissance des populations d'anatidés. L'ANCGE, sous la coordination nationale d'Olivier BERTHOLD, reste en charge d'organiser la collecte des ailes et d'assurer l'identification du sexe et de l'âge (juvénile versus adulte) des oiseaux prélevés à la chasse grâce à l'analyse du plumage.

L'ISNEA assure l'analyse de la base de données et des résultats en tenant compte des connaissances paraissant régulièrement dans la littérature scientifique. Ce suivi est très important car il permet de déceler les risques et menaces encourus par les espèces au cours de leurs différentes phases du cycle annuel.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire (FDC 71) adhère à l'ISNEA depuis la saison 2016/2017 et organise la collecte des ailes d'anatidés dans le département de la Saône-et-Loire.

Lors de l'Assemblée Générale de l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau de la Saône et Loire (ADCGE 71). La FDC 71 avec l'appui du Secrétaire Général de celle-ci a fait un appel participatif basé sur le volontariat aux membres de l'ADCGE 71 pour la participation à cette étude.

## II Récolte des échantillons :

La qualité des données récoltées est primordiale. Il convient de renseigner de manière précise les éléments suivants :

- récolter l'aile droite du canard à la base de l'aile
- le département où a été prélevé l'oiseau
- la date et l'heure du prélèvement
- l'espèce
- le poids au gramme prêt

Si ces indications ne sont pas renseignées, les données recueillies ne seront pas prises en compte.

Afin d'affiner nos connaissances, d'autres indications peuvent être renseignées de manière facultative. A savoir :

- le mode de chasse
- la commune de prélèvement
- les coordonnées de la personne qui a prélevé l'oiseau

Pour faciliter les renseignements à indiquer, l'ANCGE fournit des enveloppes pour chaque prélèvement. Il suffit de contacter la personne relais dans le département (Edouard BUISSON, technicien à la FDC 71) pour obtenir des enveloppes (comme celle ci-dessous)

Les enveloppes dûment remplies avec les ailes doivent être stockées au congélateur.

La FDC 71 centralise les enveloppes une fois la saison de chasse terminée pour procéder à un atelier de détermination de l'âge et du sexe une lecture d'aile avec les participants à la récolte. Les ailes sont ensuite envoyées à l'ANCGE pour validation des données récoltées.

1. Peser l'oiseau au gramme prêt.  
2. Couper l'aile droite au niveau de l'épaule en prenant les plumes scapulaires.  
3. Consigner les résultats sur l'enveloppe de prélèvement (ou cocher la case correspondante)  
4. Mettre l'aile, sans la faire sécher, dans l'enveloppe de prélèvement.

Département		Facultatif		
Date	Heure	Mode de chasse		
		<input type="checkbox"/> Hante	<input type="checkbox"/> Hôteau / Trou	
Espèce	Poids	<input type="checkbox"/> Baites	<input type="checkbox"/> Passée	
		Mileux et Commune de prélèvement		
Sexe	Âge	Nom		
		Adresse		
<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> M	Téléphone		
	<input type="checkbox"/> -1	<input type="checkbox"/> +1	Email	

**CONSERVER AU CONGELATEUR**

Dans le cadre de la loi informatique et liberté, nous vous informons que la récolte d'ailes a pour objectif d'améliorer les connaissances sur la biologie et la dynamique des oiseaux d'eau. L'ANCGE est responsable de la récolte d'ailes et l'ISNEA du traitement des données. Les résultats seront communiqués à chaque participant et la synthèse globale sera publiée sur les sites des partenaires ANCGE/ISNEA, ainsi que dans leurs réseaux respectifs par voie électronique.  
Chaque collecteur dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification à ses données personnelles. En ce cas, il doit informer ANCGE et l'ISNEA par écrit de sa décision et de la remise de sa collecte. A défaut, les données seront intégrées à l'étude globale.

ANCGE - Les Zones humides, les oiseaux d'eau, Conseil, Préserver, Gérer - Rue du Chêne BP54 14110 VILLERS BOCAGE  
email@ancge.org - www.ancge.fr

### **III Participation**

Pour la première année, 12 chasseurs du département ont fourni des ailes de canards à la FDC 71 dont 11 adhérentes à l'ADCGE 71.

Il semblerait que d'autres chasseurs du département participent à l'étude et les ailes récoltées sont envoyées directement à l'ANCGE ou lues dans un département voisin (principalement l'Allier).

Après les parutions sur les pages Facebook de la FDC 71 et de l'ADCGE 71, ainsi que par le biais du bouche à oreille, d'autres chasseurs ont pris contact auprès de l'une des deux associations pour participer à la récolte de données pour la saison qui arrive. Déjà une vingtaine de personnes sont intéressées pour participer à l'étude lors de la saison 2017/2018.

### **IV Lecture des ailes**

#### **IV.1/ participation**

La FDC 71 a organisé une soirée lecture d'ailes. La salle a gracieusement été mise à disposition par la Mairie d'OUROUX sur SAONE.

Lors de cette soirée, 9 personnes ont participé à la lecture des ailes. La formation a été assurée par Edouard BUISSON, technicien à la FDC 71. Cependant celui-ci n'est pas formateur car il n'a pas suivi de formation pour la lecture des ailes. Celles-ci ont donc été envoyées à Olivier BERTHOLD de l'ANCGE pour confirmation de lecture.

Pour la saison 2017/2018, les contacts sont déjà pris auprès de M. BERTHOLD pour effectuer une formation de lecteur d'aile en Saône et Loire auprès des participants à l'étude.

#### **IV.2/ réalisation**

L'ouvrage qui a permis la détermination de l'âge ratio et du sexe ratio est le « guide de détermination de l'âge et du sexe des canards » édité en 2014 par l'ONCFS avec le concours de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC).



/E. BUISSON septembre 2017  
Crédit photo. E. BUISSON/FNC

### IV.3/ dépouillement des enveloppes

#### IV.3.1/ Validité des enveloppes

52 enveloppes ont été dépouillées lors de cette soirée. 11 ailes n'ont pas été exploitées à cause des motifs suivants :

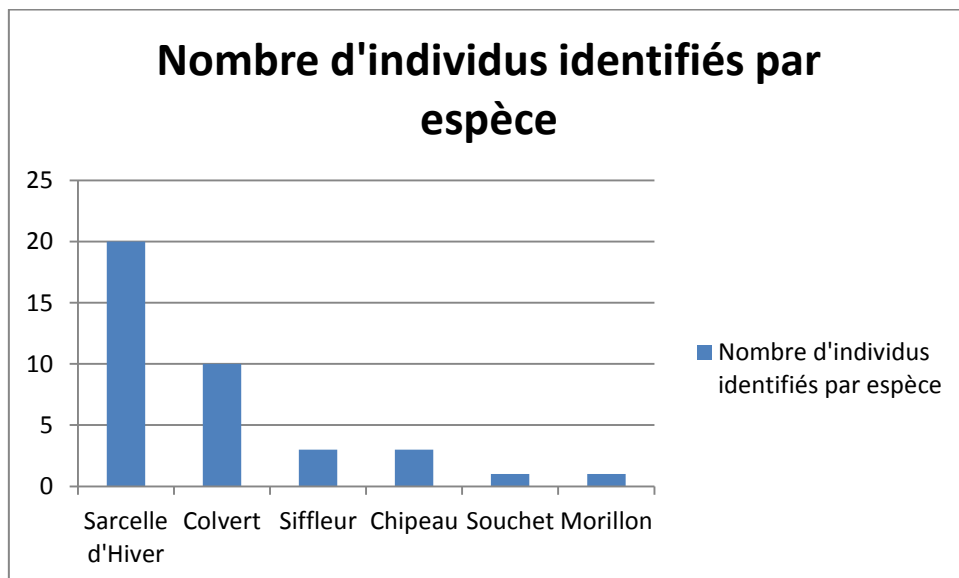
- 2 canards colvert à cause d'un plumage atypique
- 8 ailes gauches récoltées
- 1 absence de données sur la date et le département de prélèvement

#### IV.3.2/ localisation des prélèvements

Les 41 ailes collectées sont issues de prélèvements effectués sur plusieurs départements :

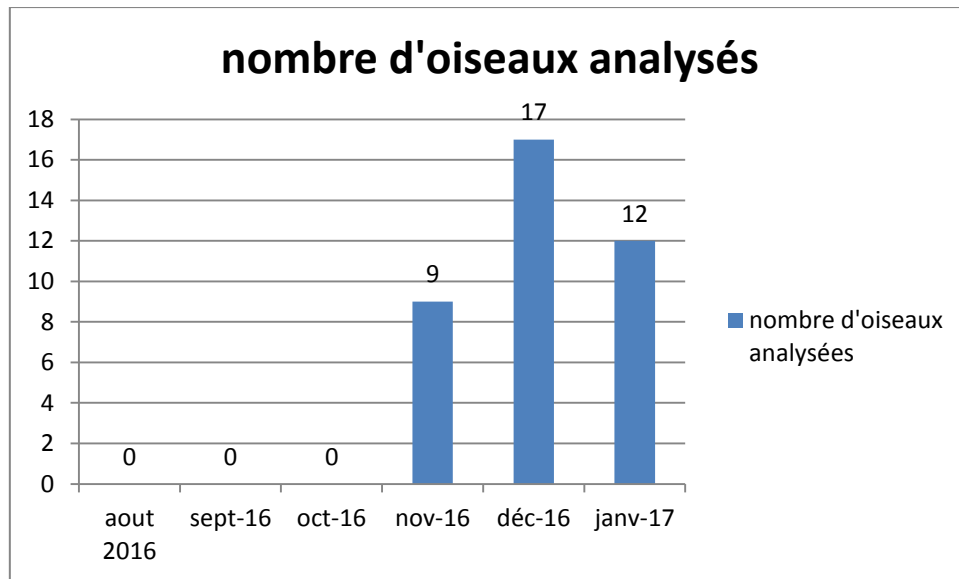
- 2 prélèvements dans le département de l'Ain
- 1 prélèvement dans le département de la Loire Atlantique
- 38 prélèvements dans le département de Saône et Loire

### IV.4/ nombre d'individus identifiés par espèce



Seuls les 38 prélèvements dans le département sont pris en compte.

#### IV.5/ nombre d'oiseaux analysés par prélèvement mensuel



Seuls les 38 prélèvements dans le département sont pris en compte.

#### IV.6/ Présentation du sexe et de l'âge ratio par espèce

Seuls les 38 prélèvements dans le département sont pris en compte.

##### IV.6.1/ Sarcelle d'hiver



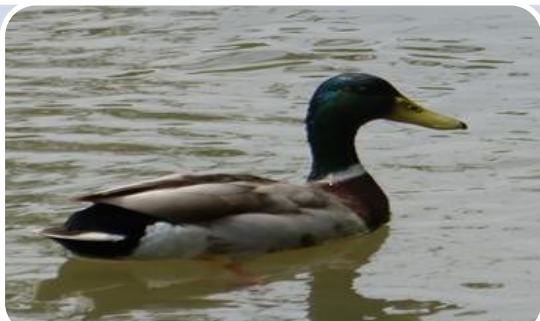
9 mâles  
2 adultes  
7 jeunes



11 femelles  
4 adultes  
7 jeunes



IV.6.2/ Canard colvert



9 mâles  
5 adultes  
4 jeunes



1 femelle  
0 adulte  
1 jeune

IV.6.3/ Canard Chipeau



2 mâles  
2 adulte  
0 jeunes



1 femelle  
1 adulte  
0 jeune

#### IV.6.4/ Canard Siffleur



0 mâle  
0 adulte  
0 jeune



3 femelles  
0 adultes  
3 jeune

#### IV.6.5/ canard souchet

Le seul individu dont l'aile a été récoltée est un mâle immature

#### IV.6.6/ fuligule morillon

Le seul individu dont l'aile a été récoltée est un mâle immature

#### IV.7 Masse corporelle des individus analysés

Seuls les 38 prélèvements dans le département sont pris en compte. La moyenne des masses est exprimée en grammes.

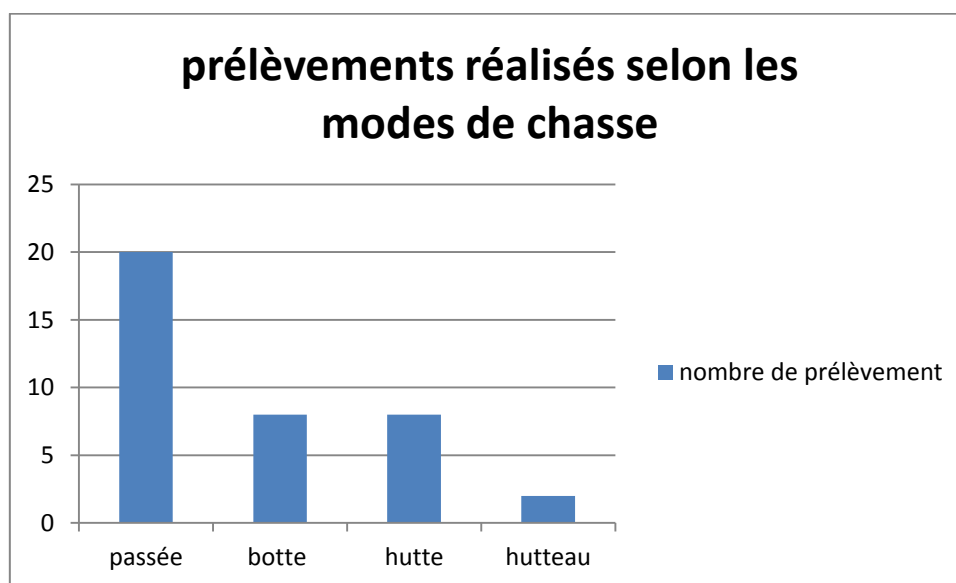
	fem ad	fem juv	mâle ad	mâle juv
sarcelle d'hiver	317	311	344	332
canard colvert		960	1 277	959
canard chipeau	957		868	
canard siffleur		584		
canard souchet				507
fuligule morillon				687



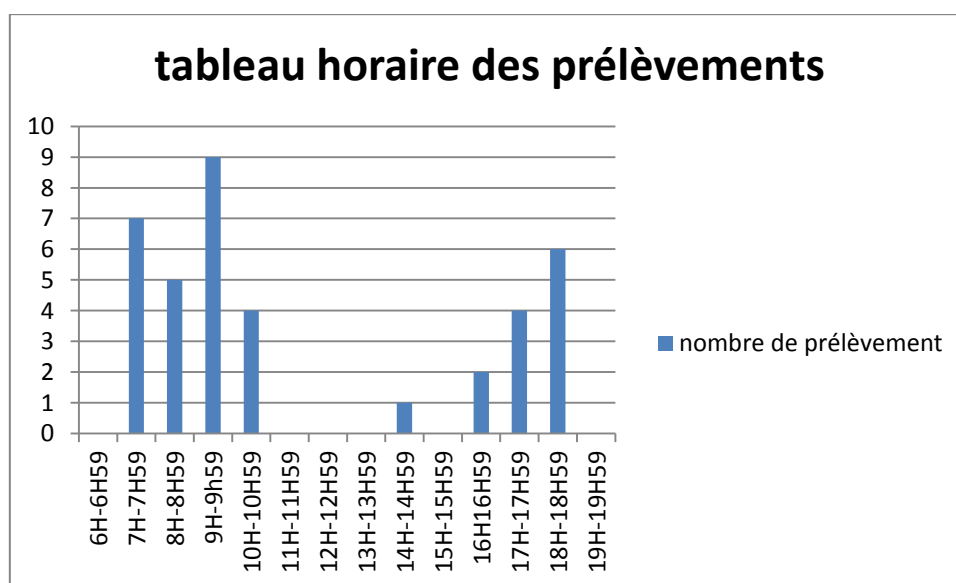
## IV.8 Pratique de la chasse

C'est grâce aux données facultatives demandées lors de la collecte de chaque aile qui nous apporte toutes ces informations.

### IV.8.1 Mode de chasse



### IV.8.2 Les horaires des prélèvements



En conclusion, le démarrage de la récolte d'ailes sur la saison 2016/2017 en Saône-et-Loire et l'intérêt que celle-ci suscite pour la saison à venir, reflète une prise de conscience auprès des chasseurs de gibier d'eau du département de l'importance que revêt cette étude démographique. Actuellement, l'échantillon de données dans le département n'est pas assez important pour en faire une analyse. Une simple présentation a donc pu être faite.

Grâce à ces données jointes, à celles recueillies à l'échelon national qui seront encore davantage exploitées sur le plan statistique, il est possible d'obtenir des indicateurs sur l'état de conservation des populations. Grâce aux données complémentaires recueillies par l'ISNEA au travers de son réseau de suivi des populations, il sera également possible de comparer les sexes ratios dans les prélèvements par rapport aux données de dénombrements des oiseaux stationnants.

Il est aussi important de souligner l'entente et la collaboration des grandes associations nationales de chasse déclinées aussi au niveau départemental. Les chasseurs ont aussi joué leur rôle primordial de récolte sans lequel rien ne serait possible.